

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 03 FEVRIER 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 42
Tous les délégués, sauf
M. PREVOT, M. BABILON (excusé), qui étaient représentés respectivement par
M. FEIG et M. DUBOIS.
M. STEINER, M. J. P. MEYER, Mme HITTLER, M. ZINCK, M. KOPF, -excusés-
M. FROEHLICH.

DEL. N° 10 /2003

OBJET : PLATE FORME DE COLLECTE DE POMMES PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN « PONT BASCULE ET BANDE CHARGEUSE »

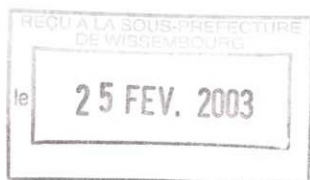
- VU sa délibération en date du 19 novembre 2001 par laquelle le Conseil Communautaire fixait la participation aux frais d'acquisition et d'aménagement du pont bascule,
- VU l'avis du Bureau en date du 20 janvier 2003,

Il est demandé aux conseillers de fixer la participation aux frais d'entretien du pont bascule et de la bande chargeuse à 1,52 € par tonne et par an (anciennement 10 F).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de fixer la participation aux frais d'entretien du pont bascule et de la bande chargeuse à 1,52 € par tonne et par an.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 05 Février 2003
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL